

Mise à jour des données d'état initial – Analyse et impacts sur l'évaluation environnementale

Projet de parc éolien de Briffons (63)

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département du Puy-de-Dôme (63)
Commune de Briffons

Adresse du Demandeur :
Chez EDF Renouvelables France
Cœur Défense - Tour B
100 Esplanade du Général De Gaulle
92932 Paris La Défense Cedex

Adresse de Correspondance :
EDF Renouvelables France – Agence de Lyon
150 Allée des noisetiers
69760 Limonest
Mail : quentin.sicard@edf-re.fr

Mai 2021



SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	2
2.	ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	3
3.	ANALYSE DE L'EVOLUTIONS DES PROJETS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ANALYSE DES IMPACTS CUMULES	13
4.	CONCLUSION.....	15

1. PREAMBULE

L'objet de cette étude est d'analyser les conséquences de la mise à jour de l'état initial de l'environnement sur le mécanisme d'évaluation environnementale du projet éolien de Briffons.

Le document de référence est l'étude d'impact réalisée en décembre 2017, et qui valorise des données de 2003 à 2015.

L'évolution de l'état initial a été évalué au moyen d'une analyse bibliographique multithématique et d'une visite de terrain réalisée en avril 2021. Cette visite a eu pour objectif d'identifier les évolutions significatives des habitats naturels et de l'occupation du sol dans un rayon de 500 mètres autour des éoliennes.

L'analyse de l'évolution de l'état initial est présentée sous forme de tableau de synthèse (chapitre 2).

Une analyse est également réalisée concernant l'évolution des projets à prendre en compte pour l'analyse des impacts cumulés (chapitre 3).

2. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Thématique environnementale	Donnée présentée dans l'étude d'impact en décembre 2017	Donnée actualisée disponible	Impact de la donnée actualisée sur le mécanisme d'évaluation environnementale	
Milieu physique				
Eaux souterraines et superficielles	Zonages règlementaires	<ul style="list-style-type: none"> Zone de vigilance élevage – SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 Zone sensible à l'eutrophisation : aire d'étude immédiate – SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, SDAGE Loire-Bretagne 2011-2015 Zone à préserver pour l'alimentation en eau potable future – SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 	<p>D'après le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, l'aire d'étude n'est plus concernée par la zone de vigilance élevage (pas d'identification de ce zonage dans le SDAGE Adour Garonne 2016-2021).</p> <p>L'aire d'étude reste concernée par une zone sensible à l'eutrophisation (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021) et la zone à préserver pour l'alimentation en eau potable future (SDAGE Adour-Garonne 2016-2021).</p>	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée
	Captages d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> 8 captages d'eau potable et 9 périmètres de protection de captage au sein de l'aire d'étude immédiate – ARS Auvergne 	<p>D'après l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, aucun captage d'eau potable supplémentaire n'est recensé au sein de l'aire d'étude immédiate.</p> <p>On note la présence d'un périmètre de protection éloignée (PPE) qui n'était pas identifiée en 2016. Il s'agit du PPE d'un captage situé dans la partie ouest de l'aire d'étude immédiate. Ce PPE ne recoupe pas l'emprise d'une future éolienne.</p> <p>On note également la présence d'un captage d'eau potable supplémentaire situé hors de l'aire d'étude immédiate mais en bordure de celle-ci, à l'est. Son périmètre rapproché ne recoupe pas l'aire d'étude immédiate.</p>	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
	Documents de planification	<ul style="list-style-type: none"> SDAGE : SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 SAGE : SAGE Dordogne amont et SAGE Sioule en cours d'élaboration Contrats de milieux : contrat de milieux Haute Dordogne et contrat de milieux Sioule Plan de Gestion des Etage (PGE) : PGE Dordogne Vézère 	<ul style="list-style-type: none"> Les deux SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2016-2021 sont toujours en vigueur. Notons toutefois qu'ils sont en cours de révision pour la période 2022-2027. Le SAGE Sioule est mis en œuvre. Aucun changement concernant le SAGE Dordogne amont en cours d'élaboration, les contrats de milieux, et le PGE. 	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
	Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> Bon état quantitatif et chimique des deux masses d'eau souterraines au droit de l'aire d'étude immédiate d'après les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2016-2021 	<p>Les deux SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2016-2021 sont toujours en vigueur. Notons toutefois qu'ils sont en cours de révision pour la période 2022-2027.</p>	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.

Thématique environnementale		Donnée présentée dans l'étude d'impact en décembre 2017	Donnée actualisée disponible	Impact de la donnée actualisée sur le mécanisme d'évaluation environnementale
	Hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> Deux masses d'eau traversent l'aire d'étude immédiate d'après les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2016-2021 Plusieurs cours d'eau et ruisseaux traversent l'aire d'étude immédiate 	<p>Les deux SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2016-2021 sont toujours en vigueur. Notons toutefois qu'ils sont en cours de révision pour la période 2022-2027.</p> <p>D'après la consultation de la cartographie des cours d'eau recensés par la DDT du Puy de Dôme, aucun cours d'eau supplémentaire n'est identifié au sein de l'aire d'étude immédiate par rapport à l'état initial de 2016.</p>	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
	Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> Aire d'étude concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (Géorisques) L'aire d'étude immédiate est soumise aux risques sismique, mouvements de terrain, feux de forêt et tempêtes (risques faibles). Elle est également soumise à un aléa remontée de nappe moyen à très fort à l'est de son périmètre et à un aléa retrait-gonflement des argiles moyen très localement sur sa partie nord-ouest. (Géorisques) 	<p>Aucun PPRN ne concerne l'aire d'étude (Géorisques).</p> <p>L'aire d'étude reste concernée par les risques naturels présentés dans l'état initial de 2016 : pas d'augmentation de la sensibilité face à ces risques depuis 2016 (Géorisques).</p>	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
Milieu naturel				
Zonages du patrimoine naturel	Zonages d'inventaires	<ul style="list-style-type: none"> 13 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II et 1 ZICO au sein de l'aire d'étude intermédiaire (INPN) Aucune ne recoupe l'aire d'étude immédiate (INPN) 	Aucun changement par rapport à l'état initial de 2016 (INPN, DREAL Auvergne Rhône Alpes)	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
	Zonages de protection	<ul style="list-style-type: none"> 2 sites Natura 2000 ZPS au sein de l'aire d'étude éloignée (INPN) 7 sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée, dont 1 au sein de l'aire d'étude immédiate (INPN) 1 Réserve Naturelle Nationale au sein de l'aire d'étude éloignée (INPN) 1 APPB au sein de l'aire d'étude éloignée (INPN) 	Aucun changement par rapport à l'état initial de 2016 (INPN, DREAL Auvergne Rhône Alpes)	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
	Autres zonages	<ul style="list-style-type: none"> Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne au sein de l'aire d'étude rapprochée (INPN) 3 sites du Conservatoire des Espaces Naturels au sein ou à proximité de l'aire d'étude rapprochée (Cen Auvergne) 	Deux sites du CEN supplémentaires au sein de l'aire d'étude rapprochée : « Tourbière de la Croix de Barre » (0,4 ha) à environ 2,6 km au nord-est de l'aire d'étude immédiate, et « Marais de l'étang de Farges » (4,8 ha) à 4,5 km à l'ouest de l'aire d'étude immédiate (CEN Auvergne).	Du fait de la faible surface de ces sites, de leur éloignement par rapport à l'aire d'étude immédiate, de l'éloignement de ces sites des zones de travaux du projet, il n'est pas attendu d'évolution sur les conclusions de l'évaluation environnementale réalisée.

Thématique environnementale		Donnée présentée dans l'étude d'impact en décembre 2017	Donnée actualisée disponible	Impact de la donnée actualisée sur le mécanisme d'évaluation environnementale
		<ul style="list-style-type: none"> Aire d'étude immédiate concernée par l'aire de transition de la réserve de biosphère « Bassin de la Dordogne » Aucun Espace Naturel Sensible au sein de l'aire d'étude éloignée (Conseil Départemental Puy-de-Dôme) 		
Données bibliographiques Habitats/faune/flore	Habitats-Flore	Données bibliographiques issues de l'INPN et du Conservatoire Botanique du Massif Central. Inventaires de terrain réalisés entre 2014 et 2017.	Une visite de terrain effectuée en avril 2021 a permis de constater qu'aucune modification significative des milieux et usages des sols pratiques n'est intervenue. Les habitats naturels identifiés dans le cadre de l'étude d'impact n'ont pas évolué significativement. Quelques coupes forestières très limitées ont été réalisées sans que la proportion de l'habitat correspondant (« Coupe forestière ») ne représente un part significativement plus importante au sein de l'aire d'étude par rapport à l'étude d'impact de 2017. La vérification des données bibliographique réalisée en avril 2021 concernant la flore n'a pas révélé de modification significative de la bibliographie. L'analyse des plantes à statut identifiées sur le site Internet du Pôle Flore Habitats Fonge sur les communes du projet ne font pas apparaître de nouvelles observations depuis 2015.	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
	Faune	Données bibliographiques communales issues de la LPO Auvergne : www.faune-auvergne.org , de l'INPN https://inpn.mnhn.fr/ et de l'association Chauve-Souris Auvergne. Inventaires de terrain réalisés entre 2014 et 2017.	<ul style="list-style-type: none"> Oiseaux : parmi les nouvelles espèces potentiellement nicheuses patrimoniales et/ou protégées identifiées dans la bibliographie en avril 2021, toutes avaient déjà été observées comme nicheuses lors des inventaires de terrains réalisés dans le cadre de l'étude d'impact de 2017, à l'exception du Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>), identifié comme nicheuse probable sur la commune dans la bibliographie en avril 2021. Chiroptères : En 2015, la diversité spécifique issue de la bibliographie était particulièrement remarquable puisque 25 des 29 espèces de Chauve-souris connues en Auvergne avaient été identifiées dans un rayon de 30 km autour de l'aire d'étude immédiate. Au regard de la très faible évolution des milieux naturels depuis 2015, et de la grande diversité déjà identifiée par 	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée. L'évolution des données bibliographiques n'est pas significative. Le Pic épeichette est la seule espèce d'oiseau patrimoniale potentiellement nicheuse issue de l'actualisation de la bibliographie et non identifiée lors des inventaires de l'étude d'impact. Cette espèce si elle était effectivement présente sur l'aire d'étude, bénéficierait des mesures mises en place en faveur des espèces forestières et de milieux semi-ouverts dans le cadre de l'étude d'impact (Dossier 4.2 - Chapitre 8.1.2). La Coronelle lisse est la seule espèce de reptile patrimoniale issue de l'actualisation de la bibliographie et non identifiée lors des inventaires de l'étude d'impact. Cette espèce si elle était effectivement présente sur l'aire

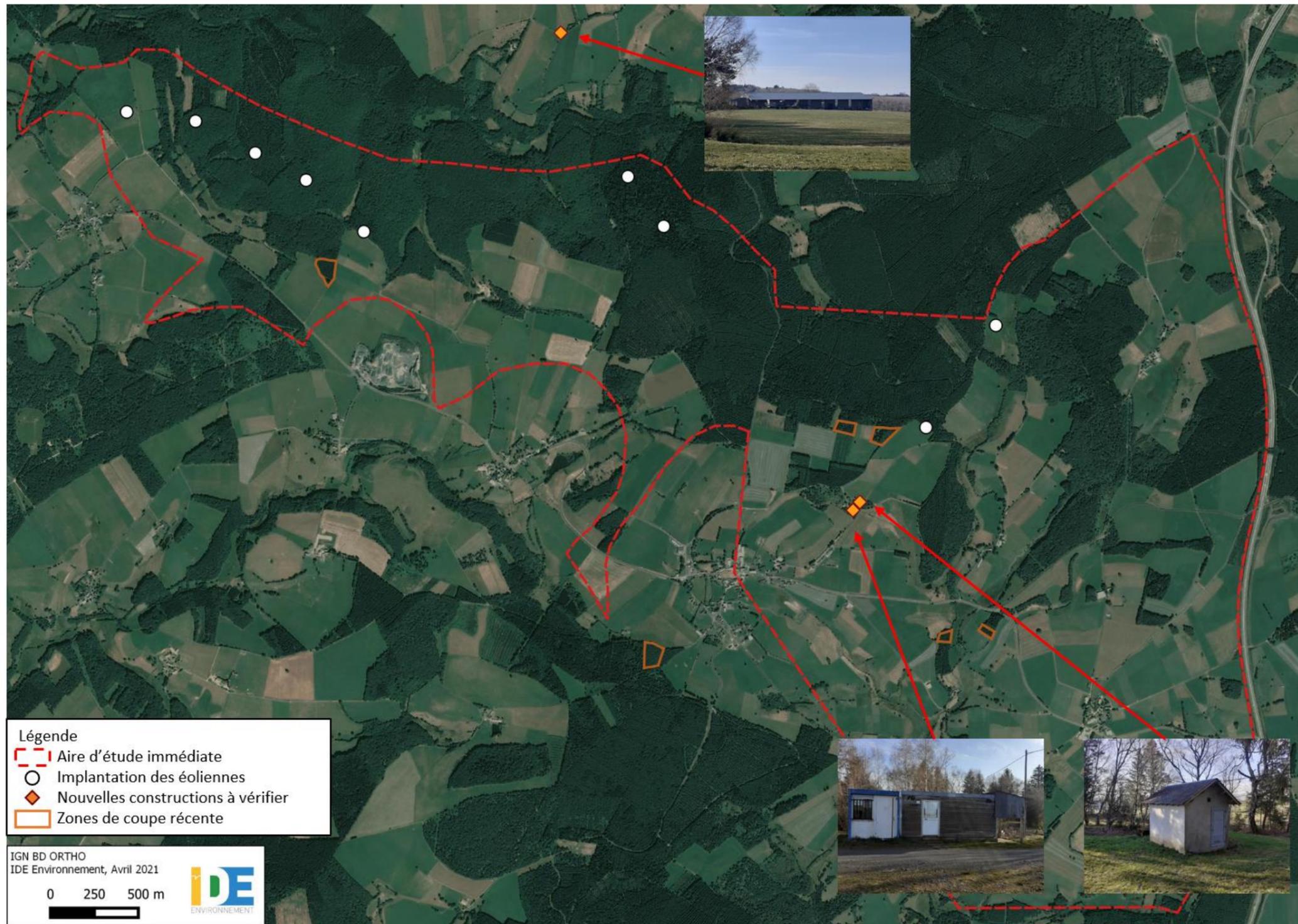
Thématique environnementale		Donnée présentée dans l'étude d'impact en décembre 2017	Donnée actualisée disponible	Impact de la donnée actualisée sur le mécanisme d'évaluation environnementale
			<p>la bibliographie, il est très peu probable que celle-ci soit significativement différente en 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mammifères : pas de nouvelles espèces patrimoniales et/ou protégées identifiées dans la bibliographie depuis 2015. • Amphibiens : pas de nouvelles espèces patrimoniales et/ou protégées recensées dans la bibliographie depuis 2015 • Reptiles : 2 nouvelles espèces protégées identifiées dans la bibliographie en avril 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ○ la Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>), élevée au rang d'espèce en 2017 mais identifiée antérieurement comme sous-espèce de la Couleuvre à collier. Cette espèce a donc été prise en compte dans le cadre de l'étude d'impact ○ La Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>), espèce protégée commune, non menacée. Cette espèce n'a pas été observée lors des inventaires de l'étude d'impact. • Insectes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lépidoptères : une nouvelle espèce patrimoniale non protégée, le Morio (<i>Nymphalis antiopa</i>) espèce en danger en Auvergne, non contactée lors des inventaires ○ Odonates : Pas de nouvelle espèce patrimoniale et/ou protégée ○ Orthoptères : Les nouvelles espèces patrimoniales identifiées dans la bibliographie depuis 2015 ont toutes été contactées lors de inventaires de l'étude d'impact à l'exception du Conocéphale des roseaux, espèce quasi-menacée en Auvergne. 	<p>d'étude, bénéficierait des mesures mises en place en faveur des reptiles dans le cadre de l'étude d'impact (Dossier 4.2 - Chapitre 8.1.2).</p> <p>Concernant les insectes, le Morio et le Conocéphale des roseaux sont les seules espèces patrimoniales issues de l'actualisation de la bibliographie et non identifiée lors des inventaires de l'étude d'impact. Les habitats de ces 2 espèces sont quasi-absents de l'aire d'étude et en tout état de cause, les milieux naturels concernés par le projet ne sont pas propices à ces espèces.</p>
Milieu humain				
Occupation des sols		<ul style="list-style-type: none"> • Occupations du sol au droit de l'aire d'étude immédiate : prairies, systèmes culturaux et parcellaires complexes, forêts de feuillus, forêts de conifères, forêts mélangées, 	Pas de changement de d'occupation du sol par rapport à l'état initial de 2016 (Corine Land Cover 2018)	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.

Thématique environnementale		Donnée présentée dans l'étude d'impact en décembre 2017	Donnée actualisée disponible	Impact de la donnée actualisée sur le mécanisme d'évaluation environnementale
		surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants, réseaux routier et ferroviaire et espaces associés (Corine Land Cover 2012)		
Habitations		<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs habitations au sein de l'aire d'étude immédiate ou à proximité, mais aucune dans un rayon de 500 m autour des éoliennes (orthophotographie) 	Une campagne de vérification de terrain a été réalisée le 14 avril 2021. Comme le montre la cartographie présentée en suivant le tableau d'analyse, les nouvelles constructions identifiées sur orthophotographie sont des bâtiments agricoles et une cabane de chasse. Ces constructions se situent de plus à l'extérieur du rayon de 500 m autour des éoliennes.	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
Contexte démographique et socio-économique	Population	<ul style="list-style-type: none"> Population des communes de l'aire d'étude intermédiaire en baisse depuis 1982 (INSEE, 2014) 	La tendance de baisse démographique se poursuit sur toutes les communes de l'aire d'étude intermédiaire, sauf Tortevesse qui connaît une légère hausse de sa population (56 en 2012 contre 69 en 2017) (INSEE, 2021).	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture très présente dans le secteur de l'aire d'étude immédiate SAU de la commune de Briffons : 2 256 ha (Récemment agricole 2010) 	<p>La comparaison des Registres Parcellaires Graphiques (RPG) 2016 et 2019 ne montre pas d'évolution significative de l'agriculture au droit de l'aire d'étude immédiate depuis 2016 (prairies permanentes en majorité).</p> <p>Pas d'autre donnée plus récente sur l'agriculture dans le secteur de l'aire d'étude (recensement agricole de 2020 en cours d'actualisation).</p>	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Activité touristique présente dans l'aire d'étude éloignée, mais faiblement développée dans l'aire d'étude immédiate 	<p>Pas de changement. Aucun hôtel, camping, ou autre hébergement collectif n'est recensé sur l'aire d'étude immédiate (INSEE, 2021)</p> <p>L'inventaire des sites touristiques majeurs décrit et analysé dans l'étude d'impact est toujours valable. Une vérification des circuits de grande randonnée a été faite en avril 2021. Aucun nouvel itinéraire ne s'ajoute à ceux présents dans l'étude d'impact.</p>	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
Accessibilité et voies de communication		<ul style="list-style-type: none"> Réseau viaire de l'aire d'étude immédiate structuré autour de voies principales (A89 et RD82) et d'axes secondaires plus ou moins praticables (chemin d'accès au lieu-dit) 	Aucun changement par rapport à l'état initial de 2016	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
Ambiance sonore		<ul style="list-style-type: none"> Ambiance sonore du site globalement calme, caractéristique d'un environnement rural. Elle est cependant marquée à l'est par le bruit de l'autoroute A89 	Aucun changement par rapport à l'état initial de 2016	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.

Thématique environnementale	Donnée présentée dans l'étude d'impact en décembre 2017	Donnée actualisée disponible	Impact de la donnée actualisée sur le mécanisme d'évaluation environnementale
Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Une ICPE (Carrières des Puis) à moins de 500 m de l'aire d'étude immédiate (Géorisques) 	Une ICPE supplémentaire est identifiée au sein de l'aire d'étude immédiate, à l'est. Il s'agit du parc éolien Sioulet-Chavanon sur la commune de Briffons (Autorisation en date du 01/09/2019) (Géorisques).	Ce parc éolien, encore en projet lors de la réalisation de l'étude d'impact en 2016, a été pris en compte dans l'analyse des effets cumulés. Ainsi, il n'est pas attendu d'évolution de l'évaluation environnementale.
Sites et sols pollués	<ul style="list-style-type: none"> • Deux sites BASIAS au sein de de l'aire d'étude immédiate et un à proximité immédiate (moins de 500 m) (Géorisques) • Aucun site BASOL au droit ou à proximité de l'aire d'étude immédiate (Géorisques) 	Aucun changement par rapport à l'état initial de 2016 (Géorisques)	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne qualité de l'air en zone rurale en Auvergne (ATMO Auvergne) 	Aucun changement par rapport à l'état initial de 2016 (ATMO Auvergne Rhône Alpes)	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.
Urbanisme / Planification territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Briffons inclue dans le périmètre du SCoT du Pays de Combrailles • Commune de Briffons soumise au Règlement National d'Urbanisme, et à la loi Montagne • Aire d'étude immédiate concernée par une zone de servitude militaire, des servitudes liées aux lignes aériennes et souterraines HTA et BT, la servitude d'un monument historique, et la servitude de l'autoroute A89 	<p>Concernant les documents de cadrage, au Schéma Régional Eolien d'Auvergne (annulé en 2016) cité dans le volet paysager s'ajoute le nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET, approuvé en avril 2020) de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes. Le SRADDET fixe l'« objectif d'augmenter d'ici 2030 de 54% la production d'énergie renouvelable en accompagnant les projets de production d'énergie renouvelable et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire, et porter cet effort à 100 % à l'horizon 2050 ». Le développement de l'éolien s'inscrit dans cette dynamique, avec un objectif de passer d'une production de 773 GWh en 2015 à une production de 7700 Gwh en 2050, soit une multiplication par 10. Les objectifs et stratégies de production d'énergies renouvelables sont ensuite à décliner par territoire, notamment au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).</p> <p>La commune de Briffons appartient à la communauté de communes « Chavanon Combrailles et Volcans » depuis le 1er janvier 2017. Il n'y a pas, à la date d'avril 2021, de Plan Climat Air Energie Territorial sur ce territoire. Le SCOT du Pays des Combrailles (sur 3 communautés de communes dont celle de « Chavanon Combrailles et Volcans ») affirme la volonté locale de développer les énergies renouvelables (PADD du SCOT du Pays des Combrailles, mars 2014, point IV.3 Prendre en compte la ressource en eau, les énergies et les déchets).</p>	Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée si ce n'est la constatation d'un fort objectif de développement régional des énergies renouvelables dont l'éolien.

Thématique environnementale	Donnée présentée dans l'étude d'impact en décembre 2017	Donnée actualisée disponible	Impact de la donnée actualisée sur le mécanisme d'évaluation environnementale
Paysage et patrimoine			
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs monuments historiques au sein de l'aire d'étude éloignée, dont un au sein de l'aire d'étude immédiate Plusieurs sites classés et inscrits au sein de l'aire d'étude éloignée, aucun au sein de l'aire d'étude immédiate Pas de ZPPAUP au sein de l'aire d'étude éloignée Deux PNR au sein de l'aire d'étude éloignée 	<p>L'inventaire du patrimoine a été vérifié en avril 2021, et comprend quelques évolutions. La carte suivante comprend l'inventaire du patrimoine mis à jour.</p> <p>Monuments historiques (source : atlas des patrimoines et base Mérimée) : un nouveau monument historique est inventorié, le monument aux morts localisé sur la commune de Saint-Sauves-d'Auvergne à environ 8,4 km du projet éolien (protégés au titre de monument historique inscrit depuis 2019).</p> <p>Sites (source : atlas des patrimoines) : l'inventaire est inchangé.</p> <p>Sites patrimoniaux remarquables (source : atlas des patrimoines) : aucun site n'est compris dans le périmètre éloigné, l'inventaire est inchangé.</p> <p>Patrimoine UNESCO (source : atlas des patrimoines) : le Bien UNESCO « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne » dans l'étude paysagère de 2017, a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en juillet 2018. La carte de ZIV du projet précise les secteurs de visibilité possible du parc éolien depuis ce périmètre. Les vues lointaines depuis le site emblématique qu'est le Puy-de-Dôme ont été traitées dans l'étude (photomontage n°47).</p> <p>Parc Naturel Régional (PNR) : l'inventaire est inchangé avec le PNR des Volcans d'Auvergne et le PNR de Millevaches en Limousin.</p> <p>Labels : l'inventaire est inchangé avec celui des jardins (parc et jardin du château de Cordès labellisé Jardin Remarquable, celui de Pontgibaud inscrit au comité des parcs et jardins de France) et des Grands Sites de France avec le Puy-de-Dôme.</p>	<p>Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.</p> <p>Etant donné la distance du projet par rapport au nouveau monument historique identifié en 2021 (plus de 8 km), l'évolution de l'état initial est jugé non significative et l'impact du projet évalué dans le cadre de l'étude d'impact est inchangé.</p>
Paysages		<p>Dans les périmètres éloigné et rapproché, le contexte paysager décrit dans l'état initial du volet paysager de l'étude d'impact de 2017 est toujours valable, avec une évolution possible des bourgs (création de nouvelles habitations) et de la végétation (dynamique de coupes et de plantations, occupation des parcelles agricoles</p>	<p>Aucun impact significatif n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.</p>

Thématique environnementale	Donnée présentée dans l'étude d'impact en décembre 2017	Donnée actualisée disponible	Impact de la donnée actualisée sur le mécanisme d'évaluation environnementale
		<p>etc). Ces évolutions s'inscrivent dans la dynamique du paysage comme indiqué dans l'Atlas des paysages d'Auvergne.</p> <p>Une campagne de vérification de terrain a été réalisée le 14 avril 2021. Comme le montre la cartographie présentée en suivant le tableau d'analyse, des coupes d'arbres très localisées ont été repérées depuis l'analyse paysagère réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. Ces coupes sont très localisées et de très faible superficie.</p>	



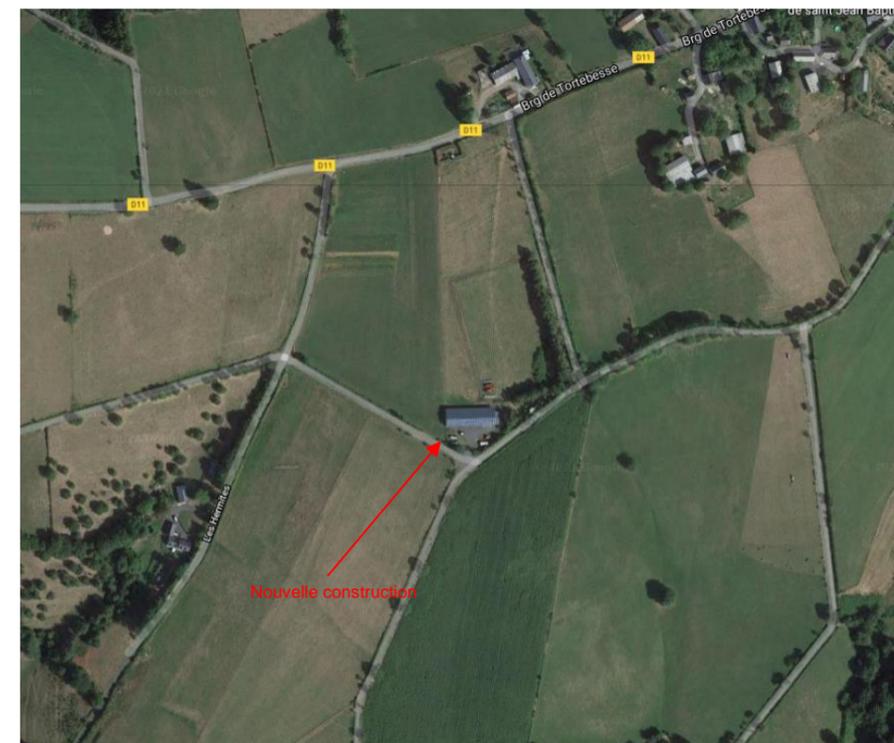
Evolution de l'environnement du projet éolien de Briffons – visite de site du 14 avril 2021

Vérification concernant les éventuelles nouvelles habitations



Deux nouvelles constructions au sein de l'aire d'étude immédiate

(Coordonnées : 45.702620, 2.665746)



Nouvelle construction au nord de l'aire d'étude immédiate (Coordonnées : 45.726958, 2.644274)



A gauche : Nouvelle construction cabane de chasse.

A droite : Construction local technique



Nouvelle construction : Hangar agricole

3. ANALYSE DE L'EVOLUTIONS DES PROJETS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ANALYSE DES IMPACTS CUMULES

Dans l'étude d'impact datant de 2016, les projets pris en compte pour l'analyse des effets cumulés sont ceux qui étaient situés dans l'aire d'étude éloignée (soit dans un rayon de 20 km autour de l'aire d'étude immédiate) pour les grands projets (autoroutes, lignes à grande vitesse, lignes haute tension, parcs éoliens...), et ceux situés dans l'aire d'étude immédiate dans les autres cas.

Ainsi, le tableau suivant présente les projets qui ont été pris en compte dans l'analyse des effets cumulés de l'étude d'impact de 2016.

Projet	Localisation	Distance approximative à l'éolienne la plus proche	Date de l'avis de l'AE	Projet réalisé au 14 avril 2021
Projet de parc éolien de Tortebeffe (15 éoliennes de 2 MW) - Société VSB Energies Nouvelles	Tortebeffe (63)	1,3 km	10/09/2015	Non
Projet de parc de Sioulet Chavon (6 éoliennes de 0,8 MW)	Prondines, Briffons (63)	1,4 km	16/03/2010	Oui
Projet de parc photovoltaïque au sol (5 Mwc, 2,8 ha)	Herment, Saint-Germain-Près-Herment (63)	3,3 km	19/01/2016	Oui
Projet de parc éolien de Bois de Bajouve (6 éoliennes de 2 MW) - Société EOLE-RES	Saint-Julien Puy Lavèze (63)	3,6 km	25/07/2013	Oui
Projet de parc éolien de Saint-Sulpice (6 éoliennes de 2 MW) - Société VSB énergies nouvelles	Saint-Sulpice (63)	7,7 km	28/07/2015	Non
Projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit Biscomtée (4,8 Mwc, 3,2 ha) - Société Luxel	Messeix (63)	14,1 km	13/03/2013	Non

Projets retenus pour l'analyse des incidences cumulées dans l'étude d'impact de 2016

Trois de ces projets ont été réalisés depuis 2016 (cf dernière colonne du tableau) : Parc éolien de Sioulet Chavon, Parc éolien de Bois de Bajouve et Parc PV d'Herment. Ils ne font actuellement donc plus partie réglementairement des projets à étudier dans l'analyse des effets cumulés.

De plus, deux nouveaux projets à prendre en compte dans l'analyse des effets cumulés ont été identifiés. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Projet	Localisation	Distance approximative à l'éolienne la plus proche	Date de l'avis de l'AE
Projet éolien de Lastic (3 à 5 éoliennes) – ABO Wind	Lastic (63)	Environ 3 km	10/08/2020
Projet de parc photovoltaïque	Flayat (23)	Environ 15 km	01/06/2017

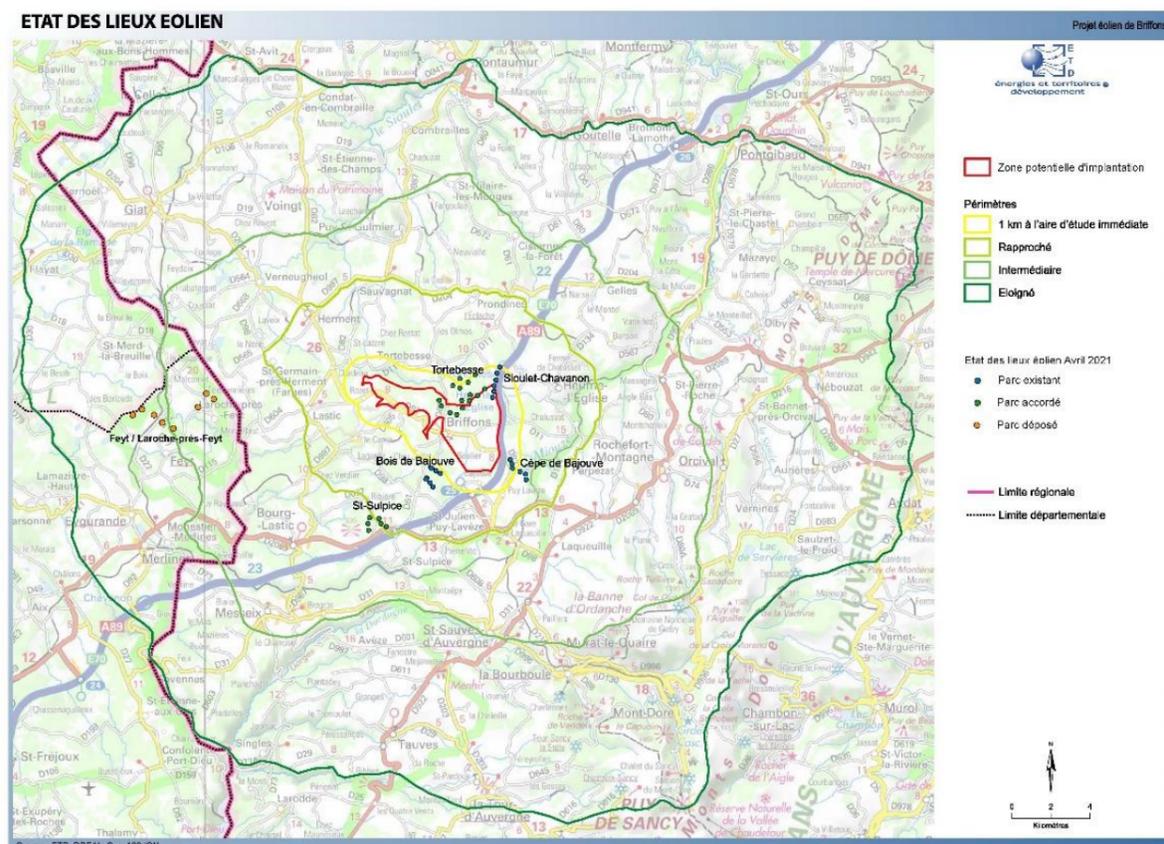
Nouveau projet à prendre en compte dans l'analyse des effets cumulés

L'évaluation environnementale du projet éolien de Briffons a été déposée avant celle du projet éolien de Lastic (avis de l'Autorité Environnementale du projet de Briffons datant du 19/02/2018). Ainsi, l'analyse des effets cumulés entre le projet éolien de Lastic et le projet de Briffons a déjà été réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de Lastic.

Il n'est donc pas nécessaire que l'évaluation environnementale du projet de Briffons réintègre une analyse sur les effets cumulés de ces deux projets.

De plus, aucune incidence cumulée n'est à attendre entre le projet de parc photovoltaïque de Flayat et le projet de Briffons, du fait de la grande distance séparant les deux sites (environ 15 km).

A titre d'information, un parc de 8 éoliennes a été déposé par Vélocita Energies en janvier 2020 sur les communes de Feyt et Laroche-près-Feyt dans le département de la Corrèze, à environ 8 km à l'ouest du projet de Briffons. Il n'a pas l'avis de la MRAE à la date de début avril 2021.



Carte de l'état des lieux éolien

Conclusion :

Aucune évolution significative de l'état initial établi en 2016 n'est constaté suite à la vérification des données bibliographique et visite de terrain en avril 2021. La validité de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation est donc considérée comme toujours d'actualité en 2021.

4. CONCLUSION

L'environnement du projet de parc éolien de Briffons n'a que très peu évolué par rapport au diagnostic présenté dans étude d'impact de 2017. Aucun impact n'est à attendre sur l'évaluation environnementale réalisée.